



PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil communal

du mercredi 4 décembre 2024

N°34/2021-2026

Présidence de **Mme Floriane WYSS**

Le Conseil siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil, dans la salle Agora du CUBE.

100 conseillères et conseillers ont été régulièrement convoqués.

83 sont présents au moment de l'appel.

17 sont absents.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Conseillères et conseillers excusé·e·s : BRUHWILER Lucas, CORNUT Vincent, DE BENOIT Pascal, DESSAUX-HADORN Véronique, ESMEL Nadège, KALMS Rosella, MENOUX Arthur, MOJON Mélanie, REYNOLDS Michel, RICHARDS Kevin, TISSOT Marc.

Conseillères et conseillers arrivé·e·s après l'appel : DOEBELIN Loïc, EGGENBERGER Frédéric, GEMPERLI Pascal, KARTANO Eeva, SAARBACH William, OZBATUR Ertan.

DOCUMENTS EN MAINS DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

- Ordre du jour ;
- Préavis de la Municipalité N° 40/12.24 – Réponse au postulat du groupe des Vert·e·s « Réaménageons notre cour d'école » et demande d'un crédit de CHF 324'500.00 TTC subventions non déduites pour la mise en œuvre du projet de réaménagement de la cour du collège de la Burtignière ;
- Préavis de la Municipalité N° 41/12.24 – Politique municipale de l'habitat et du logement de la Ville de Morges et réponse à l'initiative communale « Pour d'avantage de logements abordables à Morges » ;
- Courrier du CODIR de la Protection civile District Morges relatif au projet de statuts de l'Association intercommunale, daté du 14 février 2023 ;
- Convention entre les communes du district de Morges en matière de protection civile ;
- Projet de statuts de l'Association intercommunale de l'Organisation régionale de Protection civile District Morges (ORPC) ;
- Rapport de commission N° 20/12.24 – Adoption du plan d'affectation « Morges Gare-Nord » et de la servitude de passage public à pied et pour cycles de la Ville de Morges, lié au plan d'affectation « Morges Gare-Nord » ;
- Rapport de commission N° 28/12.24 – Demande d'un crédit de construction complémentaire de CHF 1'400'000.00 TTC relatif aux hausses des coûts de construction du projet de rénovation – reconstruction de l'École de Chanel (en lien avec le préavis N° 23/6.21) ;
- Rapport de la Commission des finances N° 33/12.24 – Budget pour l'année 2025 ;
- Rapport de commission N° 35/12.24 – Création d'un poste de juriste ;
- Rapport de commission N° 36/12.24 – Rapport-Réponse au postulat du groupe PLR « Morges mérite mieux qu'une gare de banlieue ! » ;
- Rapport de commission N° 37/12.24 – Règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires.
- Réponse écrite à l'interpellation de Nicolas Heredia pour le groupe PSIG « La naturalisation, un privilège de classe ? » ;
- Réponse écrite de la Municipalité à l'interpellation de Jonathan Schopfer au nom du groupe UDC « Deal de rue : évitons que notre belle ville de Morges ne devienne prochainement Lausanne, Vevey ou Yverdon ».

Mme la Présidente Floriane WYSS apporte une modification à l'ordre du jour :

Point 7 – Préavis de la Municipalité : les dates des deux commissions ont été inversées dans l'ordre du jour. La commission chargée de l'étude du préavis N° 40/12.24 se réunira le jeudi 9 janvier 2025 à 18h30 en salle des Pas perdus. Tandis que la commission chargée de l'étude du préavis N° 41/12.24 se réunira le mardi 10 décembre 2024 à 18h30 en salle Henri-Perregaux.

M. Frédéric EGGENBERGER pose une question concernant le point 5 de l'ordre du jour, soit la nomination d'une commission consultative pour le nouveau règlement de la protection civile. Sauf erreur ce règlement n'a pas été communiqué aux membres du Conseil et les groupes n'ont donc pas eu l'occasion d'en discuter. Il demande qu'à l'avenir ce genre de documents soient transmis en amont afin de permettre le débat au sein des groupes.

Mme la Syndique Mélanie WYSS répond qu'elle ignorait que rien n'avait été transmis aux membres du Conseil et précise que le nécessaire sera fait dès que possible. Elle ajoute encore que la Municipalité veillera à ce que cela ne se reproduise plus à l'avenir.

La parole n'est plus demandée et l'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité moins une abstention.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 6 novembre 2024

Le procès-verbal est approuvé sans remarque, à l'unanimité moins trois abstentions.

2. Communications du Bureau

Mme la Présidente Floriane WYSS fait part des deux communications suivantes :

- **1^{ère} communication** : Un important toilettage de l'annuaire qui se trouve dans l'Extranet a été effectué ; certaines informations manquaient ou étaient erronées. Je remercie notre secrétaire pour cette tâche fastidieuse. Il y a quelques mois, le Bureau vous demandait de mettre à jour votre photo afin que quiconque ayant un accès à l'Extranet puisse mettre des visages sur des noms. Force est de constater que très peu de personnes l'ont fait. Ainsi, afin de vous éviter cette démarche, vos photos de campagne seront transmises par vos chefs de groupe à notre secrétaire qui se chargera de les mettre à jour dans l'Extranet. Je rappelle que l'Extranet n'est pas public. Seules les personnes ayant un accès peuvent voir les photos. Si vous souhaitez une autre photo que celle de campagne, n'hésitez pas à transmettre la photo de votre choix à votre chef de groupe. Si vous ne souhaitez pas que votre photo soit mise en ligne dans l'Extranet, informez simplement votre chef de groupe. Celui-ci ne transmettra pas votre photo à notre secrétaire. Enfin, les membres du Conseil communal issus d'une liste complémentaire, autrement dit qui n'ont pas été candidat lors de la campagne aux élections communales en 2021, sont priés de transmettre une photo à leur chef de groupe ou directement à notre secrétaire.
- **2^{ème} communication** : Comme déjà rappelé lors du dernier Conseil, l'article 46 alinéa 2 de notre règlement stipule que « si la commission n'a pas rendu son rapport à la quatrième séance du Conseil suivant le dépôt du préavis, le Conseil est informé ». Ainsi, le Bureau vous informe ce soir qu'un rapport est en souffrance. Il s'agit du rapport relatif au rapport-préavis [N °25/5.24](#) « **Réponse au postulat de M. André Walther au nom du groupe EMVL 'Agir contre le bruit de l'autoroute'** ». Ce rapport-préavis a été déposé lors de la séance du Conseil communal du 19 juin dernier. Le président s'est manifesté et le rapport de commission sera rendu dès que possible.

3. Communications de la Municipalité

Mme la Syndique Mélanie WYSS annonce cinq communications orales et débute avec la suivante :

- **Projet d'agglomération Lausanne-Morges 2025**

« La politique des agglomérations a été mise en place en 2002 par la Confédération pour limiter l'étalement urbain et améliorer les infrastructures de mobilité multimodale. Elle se concrétise par la création et la pérennisation du fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA), fonds destiné à cofinancer des infrastructures de transport dans les 52 agglomérations de Suisse. Ces dernières sont invitées à déposer un projet d'agglomération tous les quatre ans, qui, selon son évaluation, aboutira à des cofinancements de 30 à 50%.

Depuis 2007, les partenaires de l'agglomération Lausanne Morges ont déposé 3 projets d'agglomération et obtenus CHF 485 millions de cofinancements. L'élaboration du PALM permet de mener une réflexion globale et concertée à propos de l'évolution d'un territoire partagé. Les planifications supérieures, telles que le Plan directeur cantonal et les planifications communales sont reprises sans rien imposer. Région Morges, en étroite collaboration avec la Ville de Morges, représente ses communes membres dans les différentes études et séances du PALM.

Les partenaires du PALM déposeront fin mars 2025 auprès de la Confédération la 5^e génération du projet d'agglomération. 89 projets d'infrastructures, pilotés par le Canton ou les communes, y sont proposés pour un montant de CHF 757 millions de francs. Ces projets devront être réalisés ou en cours de réalisation entre 2028 et 2032, sans quoi les cofinancements seront perdus. La Municipalité a choisi d'inscrire 4 ouvrages pour un montant global de CHF 15.8 millions : la réalisation d'une passerelle mobilité douce liée à la patinoire, la requalification de la RC1 entre le Temple et la Blancherie, le réaménagement d'entrée du Bourg Ouest y compris la Place Dufour et le réaménagement du Chemin de Prellionnaz. S'ajoutent à ces mesures strictement morgiennes, les mesures de décarbonation de la flotte MBC pour un montant global de CHF 18.3 millions.

Nous espérons que le dossier obtiendra auprès de la Confédération un large soutien. Les montants nécessaires à la réalisation de ces infrastructures seront inscrits dans le plan des investissements de la législature actuelle et à venir. Ces mesures seront ajoutées au tableau de suivi disponible sur le site CartoJuraLéman (sous thème « Planification »). Le Conseil communal se prononcera en temps opportun selon le cadre légal usuel.

Les conseillères et conseillers qui le souhaitent peuvent d'ores et déjà s'informer sur la vision développée dans le cadre du projet d'agglomération. Les partenaires du PALM mettent en consultation publique jusqu'à la fin de l'année le rapport principal (volume A), les cartes (volume C) et les fiches de mesures (volume D) du PALM 2025. À la suite de la consultation publique, l'ensemble des remarques sera compilé dans un rapport mis en annexe du projet d'agglomération Lausanne-Morges de 5^e génération. Le dossier complet sera validé par les Municipalités et le Conseil d'État en février 2025 puis déposé, conformément au délai fixé par la Confédération, au plus tard à la fin du mois de mars 2025. La version définitive accompagnée d'un rapport de consultation compilant les remarques sera disponible en ligne. »

- **Démarche participative du Plan climat de la Ville de Morges**

M. le Municipal Vincent JAKUES s'exprime en ces termes :

« La Municipalité de Morges annonce le lancement d'une démarche participative consultative pour inviter la population à s'exprimer dans le cadre de l'élaboration de son Plan climat. La démarche ouverte à toutes et tous doit recueillir les opinions et l'intérêt des habitantes et habitants, entreprises et associations, parmi d'autres, sur les thèmes qui pourraient figurer dans le plan climat morgien. Cette consultation se réalisera en deux phases :

Sondage en ligne : Disponible sur www.morges.ch/climat dès ce soir et jusqu'au 31 janvier, le sondage invite la population à exprimer son avis sur plusieurs thématiques liées au climat :

1. Mobilité : Comment pouvons-nous réduire les émissions de CO₂ liées à nos déplacements ?
2. Économie locale bas carbone : Comment contribuer à une économie à faible impact carbone et qui favorise les produits et services de la région ?
3. Choix de consommation : Comment minimiser notre impact en adaptant notre alimentation ainsi que nos achats de biens et de services ?

La Municipalité vous propose de partager ce sondage dans vos réseaux pour maximiser la participation.

Ateliers participatifs : À partir de fin janvier, des ateliers réuniront divers acteurs et actrices du territoire morgien sélectionné-e-s par la Municipalité et ses partenaires, ainsi que la commission consultative durabilité, pour approfondir les thèmes abordés dans le sondage.

Les résultats de cette démarche seront présentés à la Municipalité en mars, lui permettant d'intégrer les retours en vue de choisir des actions à mettre en œuvre pour le Plan climat, dont la finalisation est prévue en juin 2025. »

- **MCH2 – Dates de passage pour la Ville de Morges et les entités**

M. le Municipal David GUARNA s'exprime en ces termes :

« Le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) est un système de normes comptables établi pour les cantons et les communes suisses ; il concerne également les associations de communes et autres regroupements de collectivités. Il est publié par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances.

Ce système a été établi au début des années 2000 à la suite de l'introduction du nouveau modèle comptable (NMC) par la Confédération avec lequel il est compatible. Il a été introduit au niveau des cantons de 2009 à 2018 et pour les communes de 2012 à 2022, à l'exception des districts du canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures et des communes du canton de Vaud.

Les principaux objectifs du MCH2 sont :

- l'harmonisation et la comparabilité ;
- le rapprochement avec les normes internationales (IPSAS) ;
- la transparence et l'image fidèle ;
- la fiabilité des bases statistiques.

De manière générale, le MCH2 doit améliorer la lisibilité du budget et des comptes annuels. Pour les communes vaudoises, il apportera une modernisation à la comptabilité et à la gestion des finances communales.

Une nouvelle dynamique politique est à l'œuvre au niveau cantonal pour clore le dossier MCH2 qui est en discussion depuis de très nombreuses années. Le règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) va être modifié afin que les communes vaudoises puissent convertir leur comptabilité selon le MCH2 dès 2025, dès 2026 ou dès 2027 avec une phase pilote qui a débuté dès 2024.

En raison de la surcharge importante qui touche le Service des finances, suite au décès tragique du responsable de la comptabilité, ainsi que de la perte d'expertise et le manque de ressources lié au fait que le recrutement actuellement en cours n'a pas pu être anticipé, la Municipalité a décidé de décaler le démarrage du passage au MCH2 en 2027. Ce report concerne également les entités suivantes :

- Police Région Morges (PRM) ;
- Association Régionale pour l'Action Sociale Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC).

Pour l'Association Scolaire Intercommunale de Morges et Environs (ASIME), étant donné la taille réduite de sa comptabilité, il a été décidé de maintenir le passage au MCH2 au 1er janvier 2026.

Le travail se poursuit néanmoins de manière soutenue au Service des finances. Le décalage en 2027, soit dès l'élaboration du Budget 2027, permettra de passer cet important cap pour la comptabilité de manière sereine et sans précipitation. »

- **Campagne de prospection géophysique à Morges pour une meilleure connaissance du sous-sol**

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT s'exprime en ces termes :

« Une vaste campagne de prospection, dans les régions de la Côte, Morges et Lausanne, va être réalisée avec pour objectif l'exploitation du potentiel géothermique à des fins de chauffage. Au total, ce sont plus de 240 km² qui seront scrutés. Le territoire morgien est concerné dans son ensemble, tout comme les villages avoisinants. La Municipalité vous informe de manière générale sur ce projet, plus d'informations sont également disponibles sur le site de l'État de Vaud.

La Canton accompagne et soutient ces démarches. Ses services ont délivré un préavis positif pour cette étude. De son côté, la Municipalité s'est déterminée favorablement au projet de prospection sur son territoire, dans le cadre des procédures d'autorisation. Suite à ces dernières, des sociétés ont obtenu un permis de recherche pour réaliser les campagnes de prospection depuis la surface.

La méthode de prospection, dite en 3D, consiste à employer des camions vibreurs qui envoient des ondes acoustiques dans le sol. L'enregistrement de la réflexion des ondes par des micros en surfaces (géophones), permet de réaliser une véritable échographie du sous-sol susceptible de fournir des données très fiables sur les meilleurs endroits de forage pour la réalisation de puits géothermiques. Le passage des camions et l'émission des ondes s'effectue de nuit, afin de profiter de l'absence de bruits parasites et de la faible circulation.

Les nuisances pour les riverains seront limitées puisque les camions vibrent un point tous les 20 mètres durant 40 à 60 seconde. Pour un tronçon de 300 m, cela représente 15 points vibrés sur une durée de 15 à 20 minutes. Il n'y aura qu'un seul passage au même endroit. Les camions agissent prioritairement depuis le domaine public mais si des propriétaires sont concernés par le passage de véhicules ou l'installation de micros sur leur bienfonds, ils seront contactés directement avant le début de la campagne par les porteurs du projet, soit Geo2x SA ou EnergieO SA.

À Morges, il est prévu de réaliser la campagne de prospection de mi-janvier à fin mars.

La Ville de Morges et Romande Énergie SA vous informent qu'en tant qu'actionnaires de Morges Énergies SA, ils ont signé une lettre d'intention avec la société autorisée à prospecter, cet accord prévoyant que celle-ci réalise la prospection à sa charge. En cas de résultat positif de la prospection et si un projet pouvait être réalisé, les partenaires se sont engagés à collaborer pour exploiter ensemble la ressource géothermique. Cette énergie renouvelable est un élément important dans le cadre de la stratégie énergétique de Morges, notamment pour l'approvisionnement des réseaux de chaleur.

En collaboration avec le service de communication de la Ville, la société qui effectuera la prospection diffusera une information avant travaux à la population, via les canaux de communication usuels. »

- **Mise à l'enquête publique du projet d'aménagements et d'infrastructures souterraines du Chemin de Tolochenaz**

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT s'exprime en ces termes :

« Par la présente, la Municipalité informe le Conseil communal de la mise à l'enquête publique, du 18 janvier au 17 février 2025, du projet d'aménagements et d'infrastructures souterraines du chemin de Tolochenaz.

Le dossier officiel pourra être consulté durant la période d'enquête à la Direction Urbanisme, constructions et espace public ainsi qu'au Greffe municipal, durant les heures d'ouverture, place de l'Hôtel-de-Ville 1, ainsi que sur le site internet de la commune www.morges.ch, sous "Pilier public".

D'autres informations générales concernant le quartier peuvent être consultées sur le site internet Morges Avenir www.morgesavenir.ch sous la rubrique dédiée au PPA Prairie-Nord – Églantine.

Une séance d'information publique pour le Chemin de Tolochenaz aura lieu le lundi 20 janvier 2025 à 19 h, au Cube, salle Rubicube. »

4. Communications des associations intercommunales

Mme la Présidente Floriane WYSS ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

5. Nomination de la commission consultative sur le nouveau règlement ORPC (Protection civile), 1^{ère} séance de commission le lundi 9 décembre 2024 à 18h30, salle Léman, Riond-Bosson 14. Présidence EMVL.

Les commissaires sont :

- Dominique KUBLER
- Emilie BOVET
- Hamza PALMA
- Marc LAMBRIGGER
- Catherine HODEL
- Christine PION
- Sylvie TRUDU

6. Nomination de la Commission de gestion 2024 – 1^{ère} séance de commission mardi 14 janvier 2025 à 18h30, salle des Pas Perdus, Hôtel de Ville.

PLR	VER	UDC	EMVL	PSIG
Michael FRANDESCATO	Olivier KALUZNY	Marc LAMBRIGGER	Mélanie MOJON	Ruth WALTER ETTER
Emilie BOVET	Marc-Emmanuel CRIPPA		Clément BOURGEOIS	Véronique DESSAUX HADORN
Loïc DOEBLIN	Robert MIKOLAJEWSKI			Sandra IMHOF ZRIOUI
Patrick ZURN				Martine ROCHAT
Dominique KUBLER		Suppléant Philippe GUEYDAN	Suppléant Jordi VILLAVARDE	Suppléante Sylvie TRUDU
Suppléante Béatrice GENOUD	Suppléant Mathias HIRZEL			

7. Préavis de la Municipalité

N° 40/12.24 Réponse au postulat du groupe des Vert·e·s « Réaménageons notre cour d'école » et demande d'un crédit de CHF 324'500.00 TTC subventions non déduites pour la mise en œuvre du projet de réaménagement de la cour du Collège de la Burtignière – 1^{ère} séance de commission jeudi 9 janvier 2025 à 18h30, Salle des Pas Perdus de l'Hôtel de Ville. Présidence PSIG.

Les commissaires sont :

- Michael FRANCESCATO
- Bertrand GILLIARD
- William CORNELIUS
- Philippe GUEYDAN
- Marc-Alain TIECHE
- Lucien REY
- Michael FURHOFF

N° 41/12.24 Politique municipale de l'habitat et du logement de la Ville de Morges et réponse à l'initiative communale « Pour d'avantage de logements abordables à Morges » - 1^{ère} séance de commission mardi 10 décembre 2024 à 18h30, salle Henri-Perregaux, Hôtel de Ville. Présidence VER.

Les commissaires sont :

- Vincent DUC
- Loïc DOEBELIN
- Patrick ZURN
- Marc-Emmanuel CRIPPA
- Yvan CHRISTINET
- Jonathan SCHOPFER
- Pascal MARTIN
- Nicolas HEREDIA
- Camille ROBERT

8. Rapports de commission

- **N° 33/12.24 Budget pour l'année 2025**

M. Jean-Pierre MORISETTI, président rapporteur de la Commission des finances lit les conclusions du rapport.

M. le Municipal David GUARNA remercie la Commission des finances et l'ensemble des collaborateurs qui ont contribué à l'élaboration de ce budget et informe que la Municipalité se rallie à cet amendement technique puisqu'il s'agit d'une erreur de saisie.

Mme Maria Grazia VELINI dépose, en son nom, un amendement relatif à un 0.6 ETP accordé à la cohésion sociale, qui ne sont pas inclus dans le budget. En tant que membre de la sous-commission qui a étudié le budget de la cohésion sociale, elle intervient en son nom propre. En juin, lors du vote de la gestion 2023, le Conseil communal a appris que le personnel de la cohésion sociale était en sous-effectif, avec toutes les conséquences nuisibles pour celles et ceux qui devaient faire des heures supplémentaires. La question ci-dessous a été adressée au dicastère le 28 octobre 2024, dans le rapport de gestion de la sous-commission cohésion sociale et logement, il a été fait état d'un sous-effectif dans ce dicastère et d'un refus d'un grand nombres d'heures supplémentaires par le chef de service. Or, il est constaté à la

page 15 du fascicule que le nombre d'employés reste stable : 10 personnes engagées, pour un nombre d'EPT de 7.66 soit 0.10 de plus que la prévision budgétaire 2024. La réponse suivante est arrivée le 6 novembre : dans l'intervalle, après l'établissement du budget 2025, la Municipalité a validé le principe de 0.6 EPT supplémentaire afin de renforcer le secteur administratif du service. Pour elle, il est évident qu'il faut inclure ce poste dans le budget, et elle propose un amendement pour les différentes lignes affectées par cette augmentation de 0.6 EPT pour un total de CHF 67'100.00.

Le texte de l'amendement est le suivant :

Augmenter les lignes suivantes du Service social page 129 du fascicule par nature de compte, pour les 0.6 EPT validé par la Municipalité après l'établissement du budget 2025.

Compte <i>Traitements</i> 71000.3011 : augmentation de	CHF	52'500.00
Compte <i>Cotisation AVS-AC</i> 71000.3030 : augmentation de	CHF	5'000.00
Compte <i>Cotisation caisse de pension</i> 71000.3040 : augmentation de	CHF	8'100.00
Compte <i>Assurance de personnes</i> 71000.3050 : augmentation de	CHF	1'500.00
Pour un total à ajouter au total du budget de	CHF	67'100.00

M. Nicolas HEREDIA s'exprime en ces termes :

« Au regard du groupe PSIG, le budget 2025 présente trois motifs de satisfaction principaux. En premier lieu, l'indexation des salaires pour le personnel communal est essentielle afin de maintenir le pouvoir d'achat des employé-e-s en ces temps où tout augmente, cela permet également de préserver l'attractivité de notre Ville en tant qu'employeur. Deuxièmement, la poursuite du développement des transports publics est à saluer. Avec le nouvel horaire qui va entrer en vigueur tout soudain, le passage d'un bus toutes les 10 min pour certaines lignes morgiennes et le développement de lignes allant en direction du haut du district sont nécessaires et bienvenues s'il l'on veut continuer à réduire la mobilité motorisée individuelle très énergivore et émettrice en CO2. Enfin, le budget 2025 garantit le maintien des prestations. Ce n'est certes pas la panacée, puisque notre ville grandit et que certaines prestations mériteraient grandement d'être densifiées voire développées mais a minima les services publics morgiens, indispensables pour la cohésion de notre Coquette, sont préservés.

Cependant. Quid de l'avenir des finances communales ?

Si je reprends les propos de M. Richard Bouvier, ancien président du PLR Morges, le budget présenté peut être qualifié de catastrophique. Cette année c'est la chute et nous sommes à deux doigts de frôler l'apoplexie. Ce sont effectivement les mots utilisés par M. Bouvier pour qualifier le budget communal de 2019 qui présentait un déficit de 8 millions ! 8 millions, aujourd'hui la Municipalité à large majorité de droite présente un budget déficitaire de plus de 11 millions de CHF. Au vu des propos de l'époque de M. Bouvier, je me fais de sérieux soucis pour sa santé.

Quelle ironie tout de même que les mêmes qui n'ont eu de cesse d'attaquer l'équipe municipale précédente pour sa gestion budgétaire et de faire campagne en 2021 pour retrouver le sacro-saint équilibre financier, nous présente un des pires, si ce n'est le pire, budgets de l'histoire de notre ville. Il semblerait bien que celles et ceux qui se présentaient comme étant des gens responsables budgétairement parlant se soient heurtés de plein fouet à l'exercice des responsabilités de la conduite d'une commune. Le fameux écart entre la théorie et la pratique.

Je reviens au questionnement sur nos finances communales. Lorsqu'une collectivité publique présente d'importants déficits budgétaires successifs, comme c'est le cas pour Morges, il est nécessaire de s'interroger sur les raisons et sur les moyens d'y remédier.

Dans ces cas-là, l'analyse de la situation avec des lunettes de droite débouche sur un sabrage des dépenses publiques, à la tronçonneuse si vous êtes un libertarien comme Javier Milei. Résultat : plus de 15 millions d'Argentins, soit 52%, vivent sous le seuil de pauvreté.

Car quand on supprime un service public, on ne supprime jamais le besoin de la population auquel il est censé répondre !

Les services publics permettent de répondre collectivement à des besoins essentiels et dessinent un horizon de cohésion et de justices sociales. Les services publics ne sont pas qu'un coût mais bien un investissement. En somme, ils sont un projet de société dont il convient d'apporter les ressources nécessaires à leur bon fonctionnement.

Si je vous parle de ça, c'est que d'un point de vue de gauche, le rééquilibrage d'un déficit budgétaire structurel est à chercher du côté des recettes et donc des impôts. Je ne crains pas d'affirmer que la gauche est pour l'impôt car l'impôt est progressif, il fait contribuer un petit peu les plus modestes et beaucoup plus les plus aisés d'entre nous. Une hausse respectivement une baisse d'impôt d'un point peut représenter quelques dizaines de francs pour un revenu modeste à plusieurs milliers de francs pour une personne fortunée. L'impôt est redistributif car grâce à lui on peut financer des services publics qui répondent aux besoins de la population. Des places en crèches, un plan climat, un théâtre, des établissements scolaires, des bus, des musées, une gare d'un autre calibre que celui d'une gare de banlieue, une politique du logement concrète au-delà de simples paroles mais aussi pour ne pas citer que des thématiques dites de « gauche » une police, des routes ou encore une patinoire. L'impôt n'est pas un fardeau. L'impôt est un outil par lequel nous, citoyennes et citoyens, décidons de mettre en commun une partie de nos ressources pour financer nos ambitions collectives et répondre aux défis de notre temps. En résumé, l'impôt est un instrument de justice sociale qu'il convient de mobiliser lorsqu'une collectivité publique est, par exemple, structurellement déficitaire.

Le budget communal 2025 présente des points positifs mais il présente surtout un attentisme délétère de la Municipalité. Osera-t-elle prendre ses responsabilités à l'avenir en agissant sur les recettes ou succombera-t-elle aux sirènes néolibérales de coupes budgétaires extrêmement préjudiciables pour la population morgienne ?

L'avenir nous le dira. Mais le groupe PSIG sera au rendez-vous !

En l'état et étant donné les points positifs mentionnés en introduction et le fait que le taux d'imposition ait déjà été voté, le groupe PSIG dans sa majorité soutiendra sans enthousiasme et non sans exempt de reproches le budget présenté. »

M. Michael FRANCESCATO débute avec les conseils de feu sa grand-mère « si tu n'as pas l'argent, tu ne le dépenses pas », une logique de bon sens que chaque ménage applique au quotidien et nous, en tant qu'autorité publique, devrions, nous en inspirer. Certes la situation d'une ville comme Morges, offrant un service public n'est pas aussi simple et il serait utopique de vouloir couper purement et simplement dans les charges pour ramener le budget de la Ville à l'équilibre.

La Ville de Morges grandit et les besoins des citoyens également, cette réalité ne peut pas être ignorée et le PLR en est conscient. Nous ne pouvons pas ignorer non plus la réalité économique globale inflationniste et volatile qui ne peut être comparée à celle qui prévalait il y a 4 ou 5 ans avant les différentes crises. Le ciel menaçant et orageux a remplacé le ciel bleu et le gazouillis des oiseaux. Rien ne sert donc de ressortir toutes les années la même citation de l'époque, regardons de l'avant au lieu de rester bloqué dans le passé. Cela signifie, au risque de le répéter, que chaque dépense doit être évaluée avec rigueur en se concentrant sur l'urgent et le nécessaire. Il est de notre responsabilité collective en tant que membres du Conseil de prendre des décisions éclairées et responsables. Chaque préavis, chaque

demande de crédit doit être analysée sous l'angle de l'impact sur nos finances communales. Chaque vœu ou souhait que nous déposons dans ce Conseil a également, contrairement à la liste du père Noël, un coût, car derrière ceci il y a une administration communale qui travaille. Nous devons être conscients que l'argent public est précieux et veiller à son utilisation judicieuse.

Cette responsabilité incombe également et en premier lieu à la Municipalité, qui doit peut-être plus challenger ses directions et ses services. Nous constatons que des efforts ont été faits, mais pouvons-nous aller plus loin ?

Prenons un exemple concret, le service de la conciergerie, est-il vraiment nécessaire d'augmenter le personnel comme demandé dans ce budget, ou pouvons-nous revoir à la baisse certaines exigences comme la fréquence de nettoyage. Ce sont de petites économies, mais comme le dit l'adage, les petites gouttes d'eau font les grands océans.

Certains seraient tentés et l'ont même dit « augmentons les impôts », facile avec l'argent des autres. Ce serait oublier que la barque des ménages est déjà suffisamment chargée comme cela et qu'elle risquerait de couler, contrairement à ce que certains peuvent penser ou fantasmer, Morges n'est pas peuplée de millionnaires. L'impôt sur le revenu et la fortune en franc par habitant est déjà plus élevé à Morges que pour la moyenne des communes vaudoises et notamment que Lausanne, Renens, Vevey, Yverdon ou Montreux mais pas Sévery, certes.

Notre but ne devrait pas être de faire fuir tous les contribuables qui sont au-dessus de la moyenne. Si l'on se réjouit que le personnel communal puisse maintenir son niveau de vie, il devrait en être de même pour nos concitoyens.

En conclusion, pour le PLR, le choix est clair nous devons accepter ce budget, même si ce n'est pas de gaieté de cœur, mais nous devons également agir avec responsabilité et pragmatisme pour construire un avenir durable, également financièrement parlant, pour notre Ville. Rappelez-vous de ce budget lors des prochains votes sur des demandes et des vœux.

M. Yvan CHRISTINET revient sur un temps, pas si lointain, où certaines voix s'élevaient avec beaucoup de ferveur contre ce qu'elles qualifiaient de mauvaise gestion ou d'irresponsabilité budgétaire. Ces voix infatigables se faisaient les gardiennes autoproclamées des finances publiques. Aujourd'hui, nous découvrons avec étonnement qu'un déficit de onze millions de francs semble s'être invité au cœur du budget de notre commune sous la gouvernance de celles et ceux qui se présentaient comme être des champions de la rigueur.

Un tel retournement de situation suscite une réelle crainte. La droite, qui s'y prend à trier des projets essentiels de ceux qui sont superflus, ne pourrait-elle pas inverser la tendance ? Cette situation prend une dimension encore plus préoccupante lorsque l'on sait que notre Conseil va bientôt devoir se prononcer sur des crédits particulièrement importants, que ce soit la patinoire, les bâtiments scolaires ou les bâtiments communaux. Ceux-ci afin de suivre sa stratégie énergétique et respecter l'urgence climatique qui a été votée par notre Conseil.

Ce contexte soulève de sérieuses questions : où est passée la rigueur que nous revendiquions, comment la majorité municipale entend-elle concilier un déficit déjà abyssal avec la nécessité d'investir de manière responsable et durable dans nos infrastructures ?

Bref, en une phrase, quelle priorité la Municipalité veut-elle donner à ses actions ?

Cela dit, nous les Vert·e·s refusons de sombrer dans la caricature, nous sommes ici pour construire, pas forcément pour fustiger. Il est impératif que la majorité actuelle assume ses responsabilités et apporte des réponses claires et transparentes, surtout quant à ses réelles priorités, sans chercher des boucs émissaires ou des excuses. Nous espérons que les débats à venir, en particulier sur des sujets aussi cruciaux que nos infrastructures s'accompagnent d'un peu plus d'humilité, de cohérence et de pragmatisme, des qualités qui rappelons-le ne sont ni de gauche ni de droite mais simplement nécessaires.

M. Marc-Emmanuel CRIPPA fait part de la profonde inquiétude du groupe des Vert·e·s. concernant cette discussion budgétaire. Si certains points peuvent être salués comme l'a dit M. Heredia toute à l'heure, il apparaît surtout que ce budget manque cruellement d'ambition et de moyens pour répondre aux défis majeurs de notre époque. Dans un contexte marqué par la précarisation croissante de nombreuses familles, nous constatons que les moyens alloués à la cohésion sociale sont insuffisants. Alors que les besoins en aide sociale augmentent, que les associations locales peinent à répondre à la demande et que le coût de la vie continue de peser lourdement sur les ménages modestes, ce budget n'offre pas les réponses nécessaires.

Où sont les mesures concrètes pour renforcer les services de proximité, pour développer des programmes pour les jeunes, soutenir les personnes âgées ou encore faciliter l'accès au logement ?

Nous attendions des engagements clairs et ambitieux et nous déplorons leur absence. La Municipalité augmente très modestement les équivalents plein-temps de sa Direction Cohésion sociale, logement et sécurité mais qu'augmente-t-elle ? Est-ce la création d'un poste de travailleuse ou de travailleur social ? Non. Il s'agit de renforcer l'effectif administratif du service Cohésion sociale et logement.

La thématique de l'écologie, comme pour les budgets des années précédentes n'est pas mieux lotie. Les bras lui en tombent, face à l'urgence climatique, ce budget manque cruellement de vision et de moyens. Alors que notre Ville a adopté une stratégie énergétique 2035, nous ne voyons pas les investissements à la hauteur des objectifs fixés. Les moyens alloués aux énergies renouvelables, à la rénovation énergétique des bâtiments communaux, ou encore à la mobilité durable sont insuffisants et ne permettront pas d'atteindre les objectifs liés à la transition énergétique.

Il est clair qu'avec un déficit annoncé de 11 millions de francs, difficile de voir bien loin, qui refuse quoi qu'il en coûte, la solution facile et évidente permettant à la Ville une augmentation de ses revenus communaux. Ce manque d'action traduit surtout un manque de priorisation et une mauvaise utilisation des ressources disponibles.

En résumé, le groupe des Vert·e·s est profondément déçu par ce budget qui traduit un manque d'ambition flagrant et une gestion trop frileuse. Les défis sociaux et climatiques de notre Ville appellent des choix courageux et ces choix ne se retrouvent ni dans les priorités définies, ni dans les moyens alloués.

Bref, vous l'aurez compris, le groupe des Vert·e·s est très partagé entre soutenir sans enthousiasme ce budget, s'abstenir ou tout simplement le refuser. Nous demandons avec fermeté à la Municipalité de revoir son approche. Nous avons besoin de plus d'ambition, de créativité et d'une véritable vision pour l'avenir de notre Ville.

M. Michaël FURHOFF s'exprime en ces termes :

« Depuis 50 ans, Morges subventionne l'ASLOCA, une association essentielle pour nos locataires. Faute de pouvoir leur fournir des locaux, nous avons historiquement contribué à leurs coûts, d'abord à la rue de l'Avenir, maintenant à la rue de la Gare.

En 2023, l'ASLOCA a été submergée par une explosion de demandes d'accompagnement due aux hausses du taux hypothécaire de référence. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 9'100 consultations en 2021-2022, et un bond à 15'242 consultations en 2023, soit une augmentation de 68%. Le nombre de membres à Morges a également grimpé, avec plus de 270 nouvelles adhésions. Depuis cinquante ans, ce nombre a triplé. Malgré cela, l'ASLOCA a dû augmenter ses cotisations de CHF 10.00 en 2024 pour faire face à la demande croissante.

En réponse à l'interpellation PSIG « Hausse de loyer : la Municipalité veut-elle continuer à déléguer le problème à une association privée ? », la Municipalité avait promis d'examiner toute demande d'augmentation de subvention de l'ASLOCA. Elle répondait également qu'une campagne d'information sur le droit du bail et la contestation des hausses de loyer injustifiées auprès de la population (qu'on attend toujours en décembre 2024) était nécessaire vis-à-vis de l'intérêt public. Pourtant, le 12 juin 2024, l'association a sollicité une augmentation de subvention, et au 22 novembre, aucune information n'avait encore été transmise. On le sait pourtant depuis la transmission du budget (le 25 septembre), la demande a tout simplement été refusée. Au regard de la réponse municipale et aux augmentations de loyer auxquelles notre population est confrontée, ce statu quo n'est pas défendable.

C'est pourquoi, étant donné, les services fournis à la population, l'inflation et un montant de la subvention inchangé depuis cinquante ans, le groupe PSIG propose l'amendement suivant au budget :

- Augmenter les charges du compte N°11101.3655.00 (CHF 2'100.00) « Aides et subvention pour l'aide à la prévoyance sociale » de CHF 2'900.00.

Cette subvention est une goutte d'eau dans notre budget, mais elle est importante pour tous les locataires qui sont finalement les seuls à pouvoir freiner l'augmentation des loyers injustes à Morges.

M. Michael FRANCESCATO pense qu'un retour dans le passé vaut la peine, 16 millions pour l'assainissement des bâtiments, la création de Morges Energie SA, une politique du logement qui vient d'être publiée, il ne croit pas que la Municipalité reste les bras croisés.

Mais qu'est-ce qui a été fait par beau temps auparavant lorsque l'on avait les ressources ?

On a dépensé 7.5 millions pour refaire le théâtre de Beausobre, est-ce que c'était judicieux et que cela correspond bien aux besoins selon la pyramide de Maslow et est-ce que cela va aider les personnes dans le besoin, il en doute.

Pour rappel, une majorité de la population a été très claire et ne veut pas de hausse d'impôt et ne pourrait pas la supporter. Donc sachons respecter la *vox populi*.

M. Pascal GEMPERLI revient sur les propos de M. Francescato « l'argent que tu n'as pas, tu ne le dépenseras pas », soit, mais contrairement à la situation individuelle d'une grand-mère à Morges, l'argent est là. Si vous ne le voyez pas ce que vous ne le cherchez pas au bon endroit.

Pour revenir sur le deuxième adage préféré de M. Francescato, qu'il ne peut plus entendre, soit que l'impôt c'est l'argent des autres. Il tient à rassurer les membres du PLR, ils ne sont pas les seuls à payer des impôts. Il y a ceux qui pensent à l'argent et il y a ceux qui pensent aux autres.

Concernant l'amendement lié à la demande d'augmentation de la subvention à l'ASLOCA, la Municipalité avait répondu à l'interpellation déposée en début d'année en disant que si l'ASLOCA sollicite une demande d'augmentation de subvention à la Ville de Morges, celle-ci sera étudiée dans le cadre du budget et au regard des priorités. Comme cette demande a été refusée, devons-nous en déduire que soutenir les locataires, donc la classe moyenne et inférieure, n'est pas une priorité pour la Municipalité ? Si sur un déficit de 11 millions, on ne trouve pas quelques milliers de francs pour soutenir la classe moyenne et inférieure, il faut qu'on se pose sérieusement quelques questions.

Une autre interrogation majeure pour notre groupe est comment est-il possible qu'une subvention reste figée aussi longtemps sans être adapté au renchérissement ?

L'ASLOCA fait un travail important pour les morgiennes et morgiens et la Municipalité le confirme. Ces 5'000.00 (CHF 2'900.00 supplémentaires inclus) sont un bon investissement pour un travail que la commune ne veut, ou ne peut, pas faire malgré son importance.

Le groupe des Vert·e·s est donc consterné du fait que la Municipalité ne considère pas le soutien au locataire comme une priorité dans le contexte économique difficile que nous vivons, et nous sommes doublement consternés que des subventions à une œuvre importante pour nos habitants puissent rester figées aussi longtemps sans aucune adaptation au renchérissement qui touche tout le monde, y inclut les acteurs sociaux et les associations.

Nous soutenons donc l'amendement.

M. le Municipal David GUARNA intervient concernant l'amendement proposé par Mme Velini et rappelle comment se passe l'élaboration du budget. Les services commencent à travailler dessus à partir du mois de mars, jusqu'au mois de juin, puis au mois de juillet on finalise le tout entre les municipaux, les chefs de services, etc. C'est début août que la Municipalité valide les quelques 3000 lignes du budget. De août à décembre, il se passe 4 mois durant lesquels certains événements peuvent intervenir, notamment la décision citée par Mme Velini.

Cependant la Municipalité ne va pas adapter chaque ligne, pour chaque événement, si elle estime que ce n'est pas significatif. Pour ce montant-là par exemple, pour l'indexation des salaires, l'inflation a chuté beaucoup plus que prévu, donc si comme le propose Mme Velini on veut faire preuve d'une très stricte sincérité budgétaire il faudrait aussi amender cette ligne indexation des salaires et la diminuer de CHF 250'000.00. Pour cette raison la Municipalité n'a pas proposé d'amender la ligne « cohésion sociale ».

Mme la Syndique Mélanie WYSS annonce qu'à la question « est-ce que l'état de nos finances communales est une préoccupation pour la Municipalité ? », avec un budget déficitaire tel que présenté, la réponse est « clairement oui ».

Est-ce que le budget qui vous est soumis ce soir est acceptable ? Avec une marge d'autofinancement positive, elle pense également que la réponse est oui.

Cela a été dit durant le débat, le contexte économique évolue, la Municipalité a prévu et M. Guarna l'a rappelé, une pleine indexation des salaires, car il y a un contexte d'inflation réel aujourd'hui, la Municipalité pilote en mauvais temps, elle en tient compte, réfléchit ses dépenses, elle fait une analyse et elle priorise pour répondre à M. Christinet.

Elle a priorisé au début de législature en revoyant toutes les mesures PALM et en abandonnant celles qu'elle ne serait pas en mesure de réaliser et en redéposant un certain nombre de mesures, puisque dans la communication à votre Conseil ce soir, elle a nommé un certain nombre de mesures qui seront prévues à l'horizon 2028-2032 simplement parce que nous n'avons ni la capacité humaine ni la capacité financière et encore moins la capacité du trafic à absorber des travaux aux quatre coins de la ville en même temps, pour réaliser ces travaux.

La Municipalité, lorsqu'elle a travaillé sur son programme de législature a priorisé un certain nombre de projets et elle tient à dire que plus de 80% des projets qui sont inscrits dans le programme de législature sont en cours. Donc oui, le travail est réalisé, parce que la Municipalité donne une direction et que les services communaux s'attèlent à la tâche avec fidélité et effectivement quelques difficultés parce qu'aujourd'hui des décisions doivent être prises et certains projets doivent être redimensionnés et sont revus, à plusieurs reprises, pour que la Municipalité puisse les accepter.

Plusieurs questions interpellent votre Conseil concernant la direction cohésion sociale. Elle aimerait rappeler qu'en 2016 la Municipalité a présenté une politique de cohésion sociale qui a été approuvée par le Conseil communal et la première phrase de ce préavis dit « la politique de cohésion sociale de la Ville de Morges s'inscrit en subsidiarité ». C'est à-dire que la Ville de Morges collabore avec les ARAS, avec tout le dispositif cantonal qui est mis en place, pour venir en aide aux familles les plus démunies. Le budget témoigne la participation de la Ville à l'effort de cohésion sociale au niveau cantonal et il y a plusieurs acteurs qui sont actifs sur notre territoire pour donner des services et des prestations à celles et ceux qui en ont besoin.

La Municipalité évolue aussi dans ce contexte où en 2022 la population morgienne s'est prononcée sur l'augmentation des impôts, et a décidé de refuser une hausse d'impôt.

Considérant tous ces éléments et toutes ces contraintes, la Municipalité travaille avec ses services, sur les conseils de ces derniers, à établir un budget qui soit le meilleur ou le moins pire possible, compte tenu de tout ce contexte, car oui elle s'est engagée à conserver l'entier des prestations qui sont offertes aujourd'hui à la population morgienne.

Concernant l'ASLOCA, puisqu'il y a un amendement, effectivement une demande a été soumise, ce compte est auprès du Greffe car aujourd'hui il n'y a pas de relation partenariale entre l'ASLOCA et la Ville de Morges. À l'époque la Ville ne disposait pas de locaux à mettre à disposition de l'ASLOCA elle a donc offert une subvention pour compenser les prix du loyer, et ce montant n'a pas bougé depuis lors car il servait de contribution pour que l'association puisse avoir des locaux à Morges, ce qui est toujours le cas à l'Avenue de la Gare. Des discussions sont prévues entre la Direction de la cohésion sociale et cette association, pour voir quelles pourraient être les prestations. Renseignements pris alentour, toutes les villes ne soutiennent pas cette association quand bien même elle est active sur leur territoire. Cette évaluation doit être faite par la Municipalité afin de déterminer si oui ou non et si oui comment elle souhaite soutenir les locataires. Ces derniers mois la Municipalité a travaillé sur sa politique du logement et de l'habitat, pour identifier un certain nombre de mesures à mettre en œuvre. Certaines ont déjà commencé, l'analyse va se poursuivre, car comme l'a dit Mme Velini, Mme la Syndique avait pris l'engagement auprès du Conseil en juin dernier, qu'une analyse serait faite par rapport aux besoins de la Direction cohésion sociale, cela a été fait, le 60% pour le secrétariat a été identifié, on peut avoir l'appréciation que l'on veut sur la fonction du secrétariat, elle estime que chaque poste est important dans une équipe et que cela permet de décharger d'autres personnes dans leurs fonctions et assurer des prestations de qualité.

Le poste est actuellement au concours au CO et pas à la CCT car l'intention municipale était une réorganisation à l'horizon 2026 mais qui n'empêcherait pas de prendre des mesures immédiates pour renforcer cette équipe. Pour toutes ces raisons elle remercie d'ores et déjà celles et ceux qui soutiendront ce budget pour l'année 2025.

La parole n'est plus demandée et le Conseil va procéder au vote sur les trois amendements les uns après les autres.

1. Amendement de la COFIN proposant de diminuer le compte « 3315.00 Amortissement d'autres subventions d'investissement » d'un montant de CHF 83'000.00. Le montant du compte passe en conséquent à CHF 57'000.00. **Accepté par 84 OUI et 3 ABSTENTIONS.**
2. Amendement de Mme Maria Grazia VELINI proposant d'augmenter les lignes suivantes du Service social page 129 du fascicule par nature de compte, pour les 0.6 EPT validé par la Municipalité après l'établissement du budget 2025, soit : Compte Traitements 71000.3011 : augmentation de CHF 52'500.00. Compte Cotisation AVS-AC 71000.3030 : augmentation de CHF 5'000.00. Compte Cotisation caisse de pension 71000.3040 : augmentation de CHF 8'100.00. Compte Assurance de personnes 71000.3050 : augmentation de CHF 1'500.00. Pour un total de CHF 67'100.00 à ajouter au total du budget. **Accepté par 43 OUI contre 42 NON et 3 ABSTENTIONS.**
3. Amendement de M. Michaël FURHOFF proposant d'augmenter les charges du compte N°11101.3655.00 (CHF 2'100.00) « Aides et subvention pour l'aide à la prévoyance sociale » de CHF 2'900.00. **Accepté par 45 OUI contre 40 NON et 3 ABSTENTIONS.**

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- après avoir pris connaissance du préavis amendé de la Municipalité N° 33/10.24 Budget pour l'année 2025,
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission des finances chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

(71 OUI, 3 NON, 13 ABSTENTIONS)

- | |
|---|
| <ol style="list-style-type: none"> 1. de diminuer le compte « 3315.00 Amortissement d'autres subventions d'investissement » d'un montant de CHF 83'000.00. Le montant du compte passe en conséquent à CHF 57'000.00 ; 2. d'augmenter les lignes suivantes du Service social page 129 du fascicule par nature de compte, pour les 0.6 EPT validé par la Municipalité après l'établissement du budget 2025, soit : Compte Traitements 71000.3011 : augmentation de CHF 52'500.00. Compte Cotisation AVS-AC 71000.3030 : augmentation de CHF 5'000.00. Compte Cotisation caisse de pension 71000.3040 : augmentation de CHF 8'100.00. Compte Assurance de personnes 71000.3050 : augmentation de CHF 1'500.00. Pour un total de CHF 67'100.00 à ajouter au total du budget ; 3. d'augmenter les charges du compte N°11101.3655.00 (CHF 2'100.00) « Aides et subvention pour l'aide à la prévoyance sociale » de CHF 2'900.00 ; 4. d'adopter le budget ordinaire de la Commune pour 2025 présentant un excédent de charges de CHF 11'218'250 ; 5. de prendre acte du plan des dépenses d'investissement avec les réserves qu'il comporte |
|---|

- **N° 20/12.24 Adoption du Plan d'affectation « Morges Gare-Nord » et de la servitude de passage public à pied et pour cycles de la Ville de Morges, lié au Plan d'affectation « Morges Gare-Nord »**

Mme la Présidente Floriane WYSS se permet une remarque en préambule du traitement de cet objet. Le rapport contient deux conclusions différentes, si cette manière de faire n'est en soit pas contraire aux règles en vigueur, elle n'est toutefois pas recommandée. Pour garantir une meilleure clarté, il aurait fallu, comme cela se fait en général, deux rapports distincts. Néanmoins, puisque les remarques générales, tant de la majorité que de la minorité se rejoignent, que les deux conclusions ont été rédigées clairement et que les deux camps ont validé la forme « deux en un », le Bureau, afin de ne pas bloquer stérilement le projet n'a pas souhaité renvoyer le rapport aux commissaires ce qui aurait repoussé le traitement du préavis à février. Cependant, le Bureau demande aux membres du Conseil communal d'éviter cette formule à l'avenir.

M. Matthias BLUME, président-rapporteur de la commission en charge de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport, soutenues par la majorité.

Mme Aude JARDIN lit les conclusions soutenues par la minorité de la commission.

Mme la Syndique Mélanie WYSS, au nom de la Municipalité, remercie les membres de la commission pour leur travail. Cette planification territoriale permet de finaliser le quartier de la gare, selon les principes qui ont été adoptés par le Conseil communal en 2012. À titre personnel, elle se rappelle, en tant que conseillère communale, avoir voté le crédit d'étude pour Morges Gare-Nord en 2016 et si elle regrette la longueur des procédures, il convient de rappeler qu'elles ne sont pas le seul fait de l'administration communale ou des services communaux mais également des services cantonaux dont ils dépendent. Cela étant, la Municipalité estime que le plan d'affectation qui est soumis ce soir est un bon projet.

Celui-ci permet de réaliser la gare routière au nord des voies CFF, là où se situeront les bus régionaux qui, par définition, partent au nord de la Ville. Cela permet aussi de tenir les engagements qui ont été pris vis-à-vis de nos partenaires, soit à la Confédération et aux mesures d'agglomération qui ont été inscrites par le passé, aux MBC, au SDIS Morget, aux pompiers avec qui les discussions sont en cours pour relocaliser la caserne, les CFF qui ont l'intention de finaliser et de financer le passage inférieur. Ce plan d'affectation est une pièce importante de ce puzzle, qui permettra de finaliser cette planification de la gare et qui contient des intérêts publics importants.

Elle indique au Conseil communal les conséquences des décisions qui seront prises ce soir. Puisque la majorité recommande un renvoi du dossier à la Municipalité, il est nécessaire pour elle de mentionner que ceci générera le dépôt d'un nouveau crédit d'étude évalué à environ CHF 200'000.00, ce qui impactera les délais puisqu'il s'agirait de recommencer à zéro. Les procédures sont longues donc il y aura inévitablement du retard sur les projets connexes.

De même, l'amendement proposé par la minorité, entraînera également un retard puisque la division logement devra étudier l'amendement proposé et une mise à l'enquête partielle sera à nouveau nécessaire, on ne maîtrise à nouveau plus la procédure et les délais qui ne seront pas garantis.

La Municipalité est sensible aux enjeux liés aux logements d'utilité publique et, par conséquent, elle s'engage d'ores et déjà à attribuer l'intégralité des droits à bâtir de la parcelle communale 659, au développement de LUP, puisque dans ce plan d'affectation il y a une

parcelle qui est propriété de la Ville. Lundi, la Municipalité a pris la décision, si ce plan d'affectation devait entrer en force, de développer des LUP sur cette parcelle.

Pour toutes ces raisons, la Municipalité invite le Conseil communal à suivre les conclusions du préavis municipal car elle estime que ce plan d'affectation Morges Gare-Nord est un bon projet pour la Ville.

Mme Veronica GASKELL demande des éclaircissements sur le point 4 des conclusions de la minorité qui dit « *d'accorder d'ores et déjà à la Municipalité les pouvoirs nécessaires pour répondre aux actions qui pourraient être intentées à la Commune et de l'autoriser à plaider devant toutes instances, à recourir, à exproprier et à transiger* ».

Mme la Municipale Laure JATON répond que c'est une conclusion habituelle que l'on met dans les planifications qui permet à la Municipalité d'agir directement devant le Tribunal cantonal sans passer devant le Conseil en cas de recours des opposants. Dans le préavis, il est question de la levée de trois oppositions et celle-ci est prononcée par le Conseil communal.

Mme Catherine HODEL déclare ses intérêts et se récuse pour le vote, elle est copropriétaire d'une parcelle concernée par ce plan d'aménagement.

M. Frédéric EGGENBERGER, en tant que membre de la minorité de la commission, apporte quelques éléments supplémentaires. La minorité propose un amendement sur les LUP. Il rappelle que ce printemps la population morgienne a envoyé un signal clair à travers son soutien à l'initiative pour d'avantage de logements abordables et la Municipalité a reçu ce message 5/5. Pas plus tard que la semaine dernière, elle rendait public sa feuille de route pour le logement et l'habitat dans laquelle elle réaffirme son engagement en matière de politique du logement. La feuille de route comprend trois objectifs stratégiques dont le premier consiste à mettre en œuvre une politique du logement public et une politique sociale du logement en réponse aux besoins du public cible. La feuille de route mentionne des mesures concrètes dont la mise en place de quota de logements d'utilité publique dans les documents réglementaires d'urbanisme.

Il s'agit aujourd'hui d'être cohérent avec la volonté exprimée par la population morgienne et compte tenu de la problématique que l'on connaît du logement à Morges, on ne peut plus passer à côté d'opportunités de créer des LUP. Il salue l'engagement pris par la Municipalité de développer des LUP sur la parcelle communale et insiste sur le fait qu'à chaque fois que cela est possible, l'offre morgienne en matière de LUP doit être développée, partout où c'est réalisable. Les logements d'utilité publique sont un rempart contre la spéculation foncière et l'augmentation des loyers. Il s'agit d'une réponse concrète aux besoins de la population morgienne. Il rappelle ici qu'il faut résider à Morges depuis un certain nombre d'années pour pouvoir bénéficier d'un logement subventionné ou d'un logement à loyer abordable, les LUP sont destinés prioritairement à la population indigène.

La minorité de la commission invite donc à soutenir cet amendement. Certes cela nécessiterait de passer par une mise à l'enquête complémentaire et cela occasionnerait un léger retard, mais dès lors que la substance du plan d'affectation n'est pas remise en cause, l'approbation ne serait retardée que de quelques mois au plus. Cet amendement ne remet pas en cause le soutien de principe au plan d'affectation. La minorité de la commission a entre autres considéré que la densification dans ce secteur devait rester mesurée sous peine de menacer l'identité et la valeur patrimoniale du quartier. Il s'agit aussi de préserver les espaces verts et le morcellement des parcelles. Cela a été rappelé par le représentant du bureau d'étude. Le

morcellement des parcelles ne se prête pas à une densification plus importante sauf à procéder à des regroupements de plusieurs parcelles, ce dont les propriétaires ne veulent pas entendre parler.

Il tient à revenir sur l'intervention de M. Michael Francescato lors du débat budgétaire, qui nous appelait en substance à utiliser à bon escient les deniers publics. Un renvoi à la Municipalité causerait un gaspillage conséquent d'argent public, rien que les nouvelles études coûteraient des centaines de milliers de francs, et cela sans compter le travail des collaborateurs et collaboratrices de la Ville. Pour toutes ces raisons, au nom de la minorité de la commission, il invite à soutenir le préavis municipal

Mme la Syndique Mélanie WYSS salue l'optimisme de M. Eggenberger sur le report de quelques mois. Elle rappelle qu'il y a la consultation des services cantonaux, une mise à l'enquête partielle, et, en cas d'opposition, la Municipalité revient devant le Conseil communal. De ce fait, les mois risquent de se compter en années.

M. Bastien MONNEY est favorable aux conclusions de la minorité, et souhaite revenir sur quelques éléments du rapport qui l'ont interrogé. La majorité, pour avancer plus vite propose de renvoyer le préavis à la Municipalité. En effet, l'enjeu à ce stade est de pouvoir avancer la transformation de la gare routière, il faut compter encore quatre ans de procédure à ce sujet, et la proposition qui est faite est de renvoyer le préavis à la Municipalité.

Il fait un parallèle avec un ancien dossier, qui était à la phase de réalisation, soit l'avenue Warnery. Quand le Conseil communal, dans sa majorité, a décidé que le projet proposé ne répondait pas au niveau technique, c'est-à-dire un manque de pistes cyclables, ce dossier est reparti à la Municipalité et cela fait gentiment quatre ans. Quand un dossier qui est au stade technique met plus de quatre ans pour revenir, il laisse les membres du Conseil imaginer le temps que cela prendrait avec un dossier qui en est à la phase de planification.

Il s'étonne que l'on s'interroge sur la densification alors même que certains membres du Conseil s'opposent farouchement à la densification dans d'autres circonstances, mais sur cette parcelle il faudrait densifier davantage. Il trouve ces positions un peu particulières.

Ceci d'autant plus que la parcelle en question fait environ 4'000 m² dont la moitié appartient à la Ville de Morges sur laquelle il est prévu de faire un parc public, et une gare routière. Il reste donc 2000 m² sur lesquels il faudrait densifier tout ce que l'on ne peut pas faire dans le reste de la Ville. Il pense qu'il faut être raisonnable, il y a aussi un joli petit quartier à cet emplacement-là et ce que propose la Municipalité lui paraît intéressant.

La majorité évoque que les habitants n'ont pas été sollicités ou accompagnés. Dans le préavis on lit qu'un premier atelier participatif a été organisé en 2016, un second atelier participatif en 2017 et des réunions avec les propriétaires entre 2017 et 2021. La Municipalité a eu des contacts étroits avec les habitants de ce quartier mais la majorité semble penser qu'elle entretient davantage de liens avec les habitants d'autres quartiers, il ne sait pas d'où vient cette supposition. À son sens, la communication et le dialogue ont été suffisants.

Concernant les coûts, Mme la Syndique a parlé de CHF 200'000.00 et un co-financement est prévu avec les MBC et le Canton pour la réalisation de la gare routière. Il y a aussi des travaux du côté des CFF et on serait bien avisé d'essayer de se coordonner pour réaliser le passage sous-voies.

Pour toutes ces raisons, si l'on réfléchit intelligemment à la situation dans laquelle on se trouve, le Conseil communal aurait tout avantage à accepter le plan d'affectation tel qu'il est proposé, pour nous, pour les finances, pour les habitants du quartier et les habitants de la Ville.

M. Michael FRANCESCATO revient sur le point des LUP. On a un quartier que la Municipalité prévoit de ne pas ou pratiquement pas densifier, et, à son sens, il serait faux et déséquilibré de dire aux propriétaires qu'ils ne peuvent pas densifier ou créer quoi que ce soit en plus, alors qu'une partie de ce que vous reconstruiriez devrait être cédé pour des logements d'utilité publique. Pour lui, c'est une forme d'expropriation qui le gêne profondément. Soit on densifie et l'on peut accepter qu'une partie de cette densification soit affectée à des LUP, mais si l'on garde un quartier tel qu'il est et qu'on ne souhaite pas avoir de m² en plus, on doit être cohérent et le garder tel qu'il est.

Il s'étonne du manque de densification dans ce projet, non pas qu'il soit un apôtre de la surdensification mais il constate un manque d'équilibre entre ce quartier et d'autres quartiers de la Ville. Il est très sceptique concernant la faisabilité de la gare routière, en raison de la topologie, de la forme du terrain et de l'arbre qui se trouve aujourd'hui sur la place de la caserne des pompiers et qui ne manquera pas de soulever la polémique en cas de prévision d'abattage. Il entend les arguments de la Municipalité qui dit qu'il faut aller de l'avant, que le plan est prêt. Même s'il s'est abstenu en commission, il pourrait soutenir le préavis tel que proposé.

M. Jonathan SCHOPFER demande le vote à bulletin secret.

M. Frédéric EGGENBERGER au nom du groupe PSIG demande le vote à l'appel nominal.

M. Pascal MARTIN demande des précisions sur le déroulement du vote.

Mme la Présidente Floriane WYSS répond que lorsqu'il y a une demande de vote à bulletin secret ainsi qu'une demande de vote par appel nominal, les deux demandes sont opposées. Elle propose de voter de la manière suivante : OUI pour le vote à bulletin secret, NON pour le vote par appel nominal.

Ensuite, comme c'est le cas lorsqu'il y a des amendements, le Conseil votera d'abord sur l'amendement déposé, puis le préavis amendé ou non sera voté. Les personnes qui voteront NON décideront de renvoyer le préavis à la Municipalité.

M. Stéphane DEWARRAT précise que pour que les propositions sur la manière de voter soient valables, selon les articles 85 et 86 du règlement du Conseil communal, il faut que 5 personnes soutiennent ces propositions.

Les deux propositions sont soutenues, chacune, par au moins cinq membres du Conseil. Celles-ci sont donc opposées lors d'un vote. C'est par 45 voix pour le vote à l'appel nominal, contre 36 pour le vote à bulletin secret et 5 abstentions que le vote nominal l'emporte.

Mme la Présidente Floriane WYSS précise qu'après contrôle auprès du Canton, l'appel nominal est possible en utilisant les boîtiers électroniques. Le résultat précis des votes avec les noms des votants sera annexé au procès-verbal.

Mme Maria Grazia VELINI souhaite que le vote par appel nominal soit fait à l'ancienne car sinon pourquoi avoir fait tout ce « cheni ».

Mme la Présidente Floriane WYSS propose de voter sur la procédure. La demande de Mme Velini est refusée par 54 NON, 26 OUI et 7 ABSTENTIONS. Le vote nominal se fera via les boîtiers électroniques.

Vote sur l'amendement proposé par la minorité demandant l'ajout d'un article concernant les LUP. **Refusé par 47 NON, contre 31 OUI et 9 ABSTENTIONS.**

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité N° 20/5.24 Adoption du Plan d'affectation « Morges Gare-Nord » et de la servitude de passage public à pied et pour cycles de la Ville de Morges, liée au Plan d'affectation « Morges Gare-Nord »,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
- tenant compte de la récusation de Mme Catherine Hodel lors du vote,

décide :

(71 OUI, 9 NON, 7 ABSTENTIONS)

1. d'adopter le projet de Plan d'affectation « Morges Gare-Nord » tel que présenté dans le préavis N° 20/5.24 ;
2. de lever les oppositions et d'adopter les propositions de réponses de la Municipalité aux oppositions, telles que formulées dans le préavis N° 20/5.24 ;
3. d'adopter la servitude de passage public à pied et pour cycles ;
4. d'accorder d'ores et déjà à la Municipalité les pouvoirs nécessaires pour répondre aux actions qui pourraient être intentées à la Commune et de l'autoriser à plaider devant toutes instances, à recourir, à exproprier et à transiger.

- **N° 28/12.24 Demande d'un crédit de construction complémentaire de CHF 1'400'000.00 TTC relatif aux hausses des coûts de construction du projet de rénovation – reconstruction de l'Ecole de Chanel (en lien avec le préavis N° 23/6.21)**

M. Michael FURHOFF, président-rapporteur de la commission en charge de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport.

La parole n'est pas demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité N° 28/6.24 Demande d'un crédit de construction complémentaire de CHF 1'400'000.00 TTC relatif aux hausses des coûts de construction du projet de rénovation – reconstruction de l'Ecole de Chanel (en lien avec le préavis N° 23/6.21),
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(76 OUI 2 NON 6 abstentions)

1. d'accorder la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 1'400'000.00 TTC ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante ou le recours à l'emprunt.

- **N° 35/12.24 Création d'un poste de juriste au sein de l'Administration communale**

M. Nicolas HEREDIA, président-rapporteur de la commission en charge de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport.

La parole n'est pas demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité N° 35/10.24 Création d'un poste de juriste au sein de l'Administration communale,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(73 OUI, 4 NON, 8 ABSTENTIONS)

1. d'accepter la création d'un poste de juriste et de dire que le montant du salaire, charges sociales comprises, sera porté aux comptes dès l'année 2025.

- **N° 36/12.24 Rapport-Réponse au postulat du groupe PLR « Morges mérite mieux qu'une gare de banlieue ! »**

M. Marc-Emmanuel CRIPPA, président-rapporteur de la commission en charge de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport.

La parole n'est pas demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le rapport-préavis de la Municipalité N° 36/10.24 en réponse au postulat du groupe PLR « Morges mérite mieux qu'une gare de banlieue » ;
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(UNANIMITÉ)

1. de prendre acte du présent rapport.

- **N° 37/12.24 Règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires**

Mme la Présidente Floriane WYSS signale une erreur de plume qui s'est glissée dans le projet de règlement à l'article premier, but, alinéa 2, deuxième phrase, « *le présent règlement définit en particulier les conditions d'assujettissement et les modalités de perception de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires sur le territoire de la commune. En outre, elle a pour but de [...]* ». Il faut corriger « *elle* a pour but de » en « *il* a pour but de ».

M. Patrick ZURN, président-rapporteur de la commission en charge de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport.

Mme la Syndique Mélanie WYSS, au nom de la Municipalité et de l'ensemble des communes du district, remercie chaleureusement la commission ad hoc ainsi que la Commission des finances pour le travail effectué dans un temps record. Elle profite de saluer Mme Véronique HERMANJAT, déléguée au tourisme de l'ARCAM, présente ce soir.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité N° 37/11.24 Règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires de la Commune de Morges,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :
(UNANIMITÉ)

- | |
|--|
| 1. d'adopter le Règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires. |
|--|

9. Interpellation Nicolas HEREDIA au nom du groupe PSIG « La naturalisation, un privilège de classe ? » – Réponse écrite de la Municipalité

M. Nicolas HEREDIA remercie la Municipalité pour cette réponse qui le laisse mi-figue mi-raisin. Il y a des données à disposition, qui dénotent une augmentation des personnes naturalisées européennes vis-à-vis des personnes hors union européenne, ce qui va dans le sens des résultats de l'étude qu'il avait mentionnés lors du dépôt de son interpellation.

En même temps, il y a un manque de données disponibles du côté de la Ville de Morges, certainement par manque de ressources.

Par ailleurs, il est content que la Municipalité offre un service personnalisé pour les personnes qui en auraient besoin lors du processus de naturalisation, mais il émet quelques doutes quant à la méthodologie et la possibilité de répliquer cette aide à grande échelle. Notamment, dans une des réponses données, une seule personne est mentionnée.

Pour ces raisons, il dépose la résolution suivante :

« Afin de favoriser un accès équitable et inclusif à la naturalisation, le Conseil communal encourage la Municipalité à améliorer le monitoring des caractéristiques sociaux économiques des personnes naturalisées et à renforcer, en collaboration avec les partenaires associatifs, son rôle de soutien et d'accompagnement aux personnes souhaitant se naturaliser. »

La résolution est acceptée par 40 OUI contre 33 NON et 11 ABSTENTIONS.

**10. Interpellation Jonathan Schopfer au nom du groupe UDC « Deal de rue : évitons que notre belle ville de Morges ne devienne prochainement Lausanne, Vevey ou Yverdon »
– Réponse écrite de la Municipalité**

M. Jonathan SCHOPFER remercie la Municipalité pour sa réponse.

M. Olivier KALUZY ne souhaite pas parler de la réponse de la Municipalité, qu'il trouve complète et proportionnée au regard de la situation morgienne, mais de la forme donnée à cette interpellation qui a profondément choqué le groupe des Vert·e·s. En effet, le document sur lequel cette interpellation se base est un rapport d'une opération de police nommée Strada qui s'est déroulée en 2000, soit il y a vingt-quatre ans. De plus, l'interpellation cite explicitement des chiffres et des nationalités de requérants d'asile, informations absolument non indispensables aux questions posées dans l'interpellation. Sauf si l'objectif est de nous inciter à penser qu'il y a une corrélation nette entre les requérants d'asile et plus généralement les étrangers, et le deal de rue.

Mais le rapport précité nous dit, une ligne en dessous du passage cité, que ces arrestations ne représentent qu'entre 1 et 2% des requérants d'asile. De plus, alors que les questions posées dans l'interpellation concernent pour cinq d'entre elles des incitations à la répression, aucune mention n'est faite des trois autres piliers du système utilisé en Suisse pour la politique en matière de drogue, à savoir la prévention, la réduction des risques et la thérapie.

Or, il se permet de citer M. Sandro Cattacin, professeur de sociologie à l'Université de Genève, qui nous dit dans un article du « 24 heures » du 20 octobre 2024 que ce système des quatre piliers a un impact fort dans la prévention de l'effet de gang, contrairement à d'autres pays comme la France, où la répression crée ce genre de phénomène et encourage la constitution de groupements criminels.

En conclusion, cette interpellation, bien qu'exprimant des préoccupations légitimes, s'égare en se fondant sur des analyses dépassées en appelant à des mesures répressives qui, comme le soulignent les experts, risque de nuire davantage plutôt que de résoudre le problème. Plutôt que de se concentrer sur des stéréotypes et des discriminations, il est crucial d'adopter une approche plus humaine et pragmatique à l'image de notre modèle suisse, qui mise sur la prévention, la réduction des risques et l'accompagnement. Le groupe des Vert·e·s appelle à une réflexion plus constructive fondée sur l'aide et la sensibilisation afin de répondre efficacement aux enjeux d'addiction et de délinquance, sans stigmatisation ni solution simpliste. Il est impératif de replacer l'humain au centre de nos préoccupations et de continuer à défendre une politique qui mise sur la solidarité, l'inclusion et la justice sociale.

Mme Camille ROBERT remercie aussi la Municipalité pour sa réponse et va dans le sens de M. Kaluzny, cette réponse est centrée sur l'approche des quatre piliers, qui met en avant à la fois les limites et les compétences de chaque corps professionnel dans ce domaine, avec la police qui a une part d'action à mener et ainsi que les acteurs du domaine social et sanitaire qui ont un grand rôle à jouer également dans ce domaine. La réponse met en avant le rôle essentiel joué par les partenaires sociaux de la Ville, dont la Fondation Le Relais et Entrée de Secours, qui sont des associations qui interviennent sur le terrain justement pour créer du lien avec ces personnes et faire ce travail de prévention et réduction des risques, pour éviter que les situations ne deviennent plus problématiques.

Elle remercie la Municipalité pour le langage et le vocabulaire utilisé dans cette réponse, qui a toute son importance, parce que l'on met l'accent sur des situations de vulnérabilité et de souffrance, sans utiliser des termes stigmatisant comme « toxicodépendant » ou des choses comme cela, en évitant d'enfoncer des personnes déjà fragilisées par des situations de grande précarité.

Elle profite de cette interpellation pour sensibiliser le Conseil à un risque de vouloir mettre de côté et cacher sous le tapis des personnes et des populations qui sont dans des situations difficiles. Elle revient là-dessus car cette discussion avait déjà eu lieu dans le cadre du préavis sur l'ouverture des salles de gymnastique pour les jeunes le soir, elle avait entendu des propos en séance de commission disant qu'il fallait que ces jeunes aillent faire du sport car cela dérange de les voir boire sur les quais. Pour elle, c'est un réflexe stigmatisant qui ne va pas du tout dans le bon sens, car l'espace public doit appartenir à toutes et tous et finalement quand on y réfléchit ce qui différencie les personnes qui consomment de l'alcool sur la place de la gare des personnes qui consomment massivement de l'alcool l'été à la Crique ou durant le Divinum c'est leur statut économique, leurs revenus et leur classe sociale.

C'est ensemble que l'on doit trouver de la place pour toutes et tous dans l'espace public, quand on invite les gens à se cacher, que l'on veut envoyer la police pour ne plus les voir dans l'espace public, on ne les aide pas, on les met sous le tapis en les laissant seuls avec leurs difficultés et ce n'est pas comme cela que l'on aide les gens mais au contraire en gardant un lien entre toutes et tous dans la société et en soutenant le travail des associations de terrain dont Entrée de Secours. Cette association se trouve dans la même situation que la Ville de Morges c'est-à-dire qu'elle a des comptes déficitaires année après année

M. Frédéric EGGENBERGER dans le prolongement des propos de Mme Robert, le groupe PSIG souhaite poser des questions complémentaires par rapport à certains éléments de réponse qui ont été fournis par la Municipalité, notamment en réponse à la question 2. On évoque la proportion d'interventions qui se déroule dans les alentours de la Gare CFF et il cite *dans ce cadre plusieurs interdictions de périmètre ont été prononcées pour des durées déterminées*. Sur ce point le groupe PSIG souhaite connaître le nombre de cas en 2024 qui ont fait l'objet d'interdictions de périmètre et pour quels motifs et existe-t-il une directive qui précise les conditions ou les critères de ce type de décision.

Il remercie la Municipalité de communiquer ces éléments de réponse si possible au prochain Conseil.

Aucune résolution n'est déposée et la parole n'est plus demandée.

11. Initiatives des membres du Conseil communal

Aucune initiative n'est déposée.

12. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens

Mme la Syndique Mélanie WYSS informe que deux réponses écrites ont été transmises dont celles concernant la fermeture des offices postaux. À ce sujet, elle informe que dans sa séance de lundi dernier, la Municipalité a pris la décision de rejoindre l'alliance des communes romande contre la fermeture des offices postaux et de participer à l'envoi des courriers à Berne.

- **Réponse orale à la question de M. Josef Weissen concernant la pose de passages piétons à la rue Louis-de-Savoie**

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT lit la réponse suivante :

« Lors de la séance du Conseil communal du 6 novembre 2024, M. Josef Weissen s'est exprimé en ces termes :

'Une zone à 30km/h c'est bien et je suis globalement satisfait avec le nouvel aménagement de la rue Louis-de-Savoie. Toutefois, sans passage pour piétons, j'affirme ça fait peur aux personnes âgées, aux handicapés, aux parents et même aux automobilistes. Je suis installé à Morges depuis 40 ans. Je suis vieux, je parle avec mes contemporains et je confirme la traversée est dangereuse. Selon la presse quotidienne, un capitaine de la PRM précise que la pose de passages piétons en zone 30 est « possible ».

Question :

Quand la Municipalité posera-t-elle des passages piétons près du Temple, de l'église catholique, de l'Hôtel-de-Ville et enfin la Fondation Bolle ?

Réponse :

En préambule, il convient de rappeler que les nouveaux aménagements de la rue Louis-de-Savoie font suite au préavis N° 40/12.22 accepté par le Conseil communal lors de la séance du 5 avril 2023. L'esprit qui a guidé la conception de ce projet visait à valoriser au maximum le caractère existant de la rue et d'en tirer parti pour apaiser le trafic.

Le passage en zone 30, et de fait la suppression des passages piétons, a fait l'objet de concertations avec les services cantonaux qui ont proposé d'appliquer la Directive « Mise en zone 30 d'un tronçon du réseau routier ». Suite à cela le projet a été soumis à un examen préalable auprès de la DGMR (Direction de la Mobilité et des Routes) et a été publié dans la feuille des avis officiel, sans soulever de recours.

Nous vous confirmons que les aménagements sont donc conformes en matière de sécurité routière et qu'ils ont été réalisés tels qu'autorisés.

Nous rappelons également que, selon la législation en vigueur, le piéton n'a pas la priorité dans une zone 30 mais peut traverser où il le souhaite. C'est pourquoi il n'y a usuellement pas de passage piéton dans une zone 30. Toutefois, des exceptions existent puisqu'il est permis d'aménager des passages pour piétons en zone 30 lorsque des besoins spéciaux en matière de priorité pour les piétons l'exigent, notamment aux abords des écoles et des homes.

Dès lors, en raison de ce qui précède, la Municipalité ne procédera pas à des marquages de passage piétons à la rue Louis-de-Savoie.

Enfin, en raison des conditions de température et d'humidité, les marquages décoratifs ont été fait en version provisoire et seront réalisés en version définitive au printemps prochain. »

• **Réponse orale aux questions de M. Joseph Weissen concernant le projet « Vieillir chez soi »**

M. le Municipal Laurent PELLEGRINO s'exprime en ces termes :

« Lors de la séance du Conseil communal du 19 juin 2024, Joseph Weissen, conseiller communal, a posé les questions suivantes concernant le projet « Vieillir chez soi » qu'il a découvert à travers le budget 2025 :

1. Pourquoi la Municipalité n'a pas rédigé un préavis concernant le projet vieillir chez soi ?
2. La Municipalité pourrait-elle informer davantage le Conseil Communal sur le projet vieillir chez soi ?

La Municipalité répond comme suit :

Le projet « Vieillir chez soi », récemment lancé par la Ville de Morges est actuellement en phase de démarrage. La Municipalité tient à préciser que ce projet relève pleinement de ses compétences. Son financement a été prévu dans le budget de la Direction Cohésion sociale, logement et sécurité. C'est pour cette raison qu'il n'a pas fait l'objet d'un préavis spécifique au Conseil communal.

Ce projet s'inscrit pleinement dans la politique municipale de l'habitat et du logement de la Ville de Morges, qui fait l'objet d'un préavis déposé ce jour. Il vise à répondre aux enjeux cruciaux liés au logement, en permettant notamment aux seniors de rester à domicile dans les meilleures conditions possibles.

Sur le territoire de Morges, ce projet concerne principalement des immeubles appartenant aux propriétaires tels que Retraites Populaires, Realstone et SwissLife, qui participent sur une base volontaire. L'approche adoptée consiste à identifier les locataires de plus de 55 ans intéressés par ce dispositif. En fonction des retours des questionnaires et des rencontres avec les habitantes et habitants, des adaptations spécifiques peuvent être réalisées dans les logements pour mieux répondre aux besoins des seniors. »

M. Joseph WEISSEN remercie MM. Aubert et Pellegrino pour leurs réponses.

M. Jonathan SCHOPFER remercie la Municipalité.

M. Jean-Bernard THULER aimerait amener une précision concernant les passages piétons qui sont à la rue Louis-de-Savoie. Il a déposé dernièrement sa belle-mère âgée de 89 ans dans cette rue, le temps de faire les courses pour elle. Durant ce laps de temps, sa belle-mère a constaté que tout se passait bien au niveau de la cohabitation entre piétons et voitures.

M. Nicolas HEREDIA remercie la Municipalité pour ses réponses, notamment le fait qu'elle souligne que la disposition des automates pour apporter les colis n'est pas la panacée et ne répond pas à tous les besoins de la population. Il est heureux d'apprendre que la Municipalité a saisi l'occasion de rejoindre l'alliance des communes contre la fermeture des offices postaux.

M. Bertrand GILLIARD s'étonne de la réponse de la Municipalité concernant ces passages piétons. Il est très heureux d'apprendre que pour certains il n'y a pas de problème, mais en tant qu'automobiliste et piéton, il trouve que la situation n'est pas satisfaisante. Il veut bien croire que juridiquement c'est en ordre, mais il regrette que l'on cherche à passer le problème sous le tapis.

M. Pascal GEMPERLI revient sur la réponse donnée lors du dernier Conseil concernant la mise en zone 30 de l'avenue de Chanel car il était absent lors de cette séance. La Municipalité indique que plusieurs mesures ont été mises en place, notamment la présence policière accrue et des contrôles de vitesse. En tant qu'habitant du quartier qui emmène régulièrement les enfants à l'école, il n'a pas constaté la mise en pratique de ces mesures. Concernant le rafraîchissement de la signalisation, il n'a rien constaté non plus de nouveau. Les arrêts de bus qui seront refaits en 2025 pour être aux normes LHAND empêcheront les voitures de passer. Cette initiative est louable mais il tient à préciser qu'aujourd'hui la ligne est en continu au milieu de l'arrêt de bus, donc si l'on respecte les règles, on ne peut pas dépasser le bus à l'arrêt. Quant à la sensibilisation des usagers par la PRM, cela existe depuis des années. Malgré toutes ces mesures, les comportements dangereux persistent, les trottinettes qui zigzaguent, les enfants qui jouent et traversent sans précaution.

Concernant la position de principe de la Municipalité sur cette zone 30, elle indique que la mise en place d'une zone 30 nécessiterait une étude approfondie et un préavis de la DGMR et que cette option serait envisagée dans un deuxième temps. Il entend que la Municipalité n'est pas encore prête à soutenir cette mesure bien que l'autre moitié de l'avenue soit déjà en zone 30 et que le plan de mobilité le prévoit également. Il demande donc à la Municipalité si oui ou non elle est favorable à cette mise en zone 30 et dans quel délai. Car la réponse actuelle laisse planer une ambiguïté qui mérite clarification.

Un autre point suscite l'interrogation, soit la cohérence avec d'autres projets similaires. Dans un ancien préavis traitant du changement des conduites d'eau potable et de la végétalisation sur plusieurs autres routes dans ce même quartier, préavis 23/5.2024, il apparaît que la Municipalité avait rapidement et spontanément intégré la mise en place d'une zone 30 au chemin de la Grosse Pierre, sur simple demande de la commission et ceci en procédant par une procédure administrative simplifiée.

Que devons comprendre, quand il s'agit de tuyaux la procédure est simplifiée, rapide et volontaire de la part de la Municipalité, en revanche lorsqu'il est question de la sécurité des enfants cela devient « trop tôt », trop compliqué, cela nécessite une étude approfondie et un préavis de la DGMR. La sécurité des enfants ne justifierait-elle pas une approche tout aussi simplifiée, rapide et volontariste, surtout dans le cas où le plan de mobilité prévoit déjà cette mesure.

Il reste un peu perplexe face à cette différence de traitement et les mesures évoquées, bien que louables sur le papier, ne semblent pas suffisantes ni adaptées à la réalité du terrain. De plus l'attente d'une étude approfondie pour une zone 30, là où elle est manifestement nécessaire contraste nettement avec la capacité à agir rapidement dans d'autres contextes. Car il serait nécessaire d'agir rapidement, cette route à 50 km/h est vraiment dangereuse pour les enfants et il est urgent de prendre des mesures.

En conséquence, le groupe des Vert-e-s réfléchira à la suite à donner à cette situation et attend une clarification de la position de la Municipalité, qui peut attendre le prochain Conseil.

Mme la Syndique Mélanie WYSS répond à M. Gemperli que pour répondre à sa précédente question, la Municipalité s'est renseignée auprès de ses services sur les procédures qui sont fixées par le Canton, en l'occurrence la DGMR et selon le type de zone 30, les procédures varient. C'est la raison pour laquelle à la Grosse Pierre une procédure simplifiée était possible et dans le cadre de l'avenue de Chanel et de cet emplacement en particulier, ce n'est pas possible. Le bureau de la mobilité travaille sur d'autres zones 30 en ce moment et va terminer le travail en cours. Ensuite, l'étude pourra être menée, pas pour le plaisir de faire une étude mais pour obtenir un préavis favorable selon les exigences de la DGMR.

La Municipalité reviendra en 2025 devant le Conseil avec la demande d'étude et elle assure que la procédure la plus simple qui sera recommandée par la DGMR sera appliquée.

13. Simples questions, vœux et divers

M. André WALTHER s'exprime en ces termes :

« J'ai été consulter le dossier de mise à l'enquête de la Voie verte, ouvert jusqu'au dimanche 8 décembre.

On constate que la biodiversité est une préoccupation majeure, que la végétation, la faune et l'avifaune existantes ont été attentivement répertoriées, ainsi que les tuyaux et la pollution présents dans le sous-sol des quais.

Par contre, les commerçants, les hôteliers et les restaurateurs qui animent la vie du centre-ville, ont eux, été oubliés, puisque même si 130 supports pour parquer les cycles sont prévus, 60 places de parc sur le quai pour les clients visiteurs disparaîtront pour laisser la place aux vélos.

Ces 60 places auxquelles s'ajoutent les 40 places de parc déjà supprimées sur la rue Louis-de-Savoie ainsi que la disparition des places bleues gratuites qui sont devenues payantes peu avant Noël, période durant laquelle les commerçants font environ 20% de leur chiffre d'affaires annuel.

J'ai également constaté que les personnes à mobilité réduite, ainsi que les habitants du quartier, ont eux aussi été oubliés ou pas écoutés.

Pourtant, tous ces citoyens sont aussi des contribuables, des électeurs, et, si nécessaire des opposants, puisque plus de 250 oppositions auront été déposées d'ici lundi matin, dont celles de plusieurs associations locales et une association vaudoise.

Ces citoyens espèrent que la Municipalité verra ce signal, et acceptera de discuter avec les principaux opposants pour trouver des compromis acceptables sur des points importants, notamment :

- Le tracé qui veut faire passer une autoroute à vélos rapides à travers le Parc de l'Indépendance et le long des quais et sacrifier des places de parc et une magnifique promenade au détriment des visiteurs et de la sécurité des piétons.
- Le budget faramineux de 14 millions (alors que nous venons de statuer sur un énième déficit de 11 millions), dont 9 millions de remise en état complète du quai, à l'étude

depuis plus de vingt ans, et qui pourrait certainement baisser fortement en procédant à des réparations ponctuelles.

- Le revêtement en terre et gravier prévu à certains endroits sur les quais qui devient boueux et plein de flaques et n'est pas adapté aux personnes à mobilité réduite, les personnes âgées et les familles avec des poussettes, des tricycles, etc.
- La plantation de très grands arbres devant les immeubles qui priveront les habitants de la lumière et de la vue et sera problématique pour la captation solaire en toiture.
- La démolition prévue sur le quai Strawinsky, des bancs en pierre et de tous les bacs à fleurs avec les magnifiques arrangements floraux qui font partie du patrimoine morgien.

En conclusion, ces citoyens espèrent qu'ils seront enfin écoutés et que la Municipalité envisagera, pour éviter de longues et coûteuses procédures, de remettre l'ouvrage sur le métier. »

M. Hamza PALMA revient sur un accident survenu le 11 novembre dernier, suite à une rencontre imprévue entre une piétonne et un cycliste. Cela s'est déroulé sur l'avenue Auguste-Forel et ceci peu après la pose d'une piste cyclable, vraisemblablement trop proche de la sortie des maisons. En effet, depuis l'avenue Auguste Forel, si l'on sort d'une des maisons on ne voit pas ce qui arrive depuis le chemin du Cottage, les deux chemins n'étant pas exactement parallèles.

Sa question est la suivante :

- Est-ce que la Municipalité pourrait étudier la possibilité de déplacer légèrement la piste cyclable ou ajouter un panneau de signalisation ou un miroir, ou toute solution permettant d'éviter ce type d'accident à l'avenir.

Mme la Syndique Mélanie WYSS répond que ces ouvrages sont conformes, cependant elle va transmettre cette demande afin que le nécessaire soit fait pour améliorer la sécurité à cet emplacement.

M. Michael FURHOFF souhaite poser des questions à la Municipalité concernant la taxe forfaitaire et les MBC. Il s'exprime en ces termes :

« Taxe forfaitaire

Une personne ayant déménagé de Morges m'a interpellé sur la taxe forfaitaire en m'envoyant un extrait du règlement trouvé sur internet :

En cas de départ ou d'arrivée en cours d'année, la taxe est due à :

- 100 % pour une arrivée entre le 1^{er} janvier et le 30 juin et 50 % pour une arrivée entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre.
- 50% pour un départ entre le 10 janvier et le 9 juillet et 100% pour un départ entre le 10 juillet et le 9 janvier de l'année suivante.
- Montant de la taxe forfaitaire à l'habitant au 1^{er} janvier 2014 : CHF 65.00 TVA non comprise par habitant de plus de 22 ans.

Je vois plusieurs problèmes dans cet extrait et après quelques recherches on tombe également sur le même règlement.

Mes questions sont les suivantes :

- Est-ce que c'est juste de faire payer un citoyen·ne 100% de la taxe si elle ou il quitte Morges le 11 juillet ? Pourquoi ne pas prévoir un montant proportionnel ?
- Ne faudrait-il pas mettre à jour le règlement « Règlement communal sur la gestion des déchets » ?

MBC

On le sait, il y a des travaux à Morges et il est parfois nécessaire de déplacer des arrêts de bus, de les supprimer ou de dévier des lignes.

Cette année, j'ai pu remarquer trois façons de faire différentes qui ne m'ont pas toujours semblé très clair :

- La première, c'est la pose de rubalise devant l'arrêt signifiant que l'arrêt n'était plus desservi et il me semble qu'il y avait des panneaux explicatifs ;
- la deuxième une feuille A4 placée à côté d'autres feuille en format A4 des horaires pour signifier que l'arrêt n'est plus desservi et qu'il faut se rendre sur la rue parallèle ;
- et enfin une mention « ligne déviée » sur les panneaux d'affichage numérique sans heure d'arrivée du bus.

Mes questions sont les suivantes :

- Quelles sont les procédures pour faire ces changements provisoires aux arrêts de bus ?
- Comment est définie la communication au public ?

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT répond que le règlement sur les déchets a été soumis au Canton il y a trois semaines. La Municipalité attend le retour du Canton pour l'avaliser et le soumettre au Conseil communal. Dans ce nouveau règlement la taxe forfaitaire sera soumise au *prorata temporis*.

M. Jean-Pierre MORISETTI déclare ses intérêts en tant que président de l'association pour la Sauvegarde de Morges qui est intervenue sur cet objet en déposant une opposition. Mais dans le cas présent il intervient à titre personnel.

Sa question est la suivante :

- Qu'en est-il du chantier à la Grand-Rue 83-85 qui est arrêté depuis des mois, est-on en droit d'espérer que soit il s'interrompe et que les échafaudages libèrent la rue qui redeviendra libre pour les passants et les Morgiens, soit il reprend, et à ce moment-là quand reprend-il ?

Mme Maria Grazia VELINI s'exprime en ces termes :

« À Morges, la Coquette, tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil et tout le monde, à part une infime minorité d'habitant·e-s, a les moyens nécessaires pour se sustenter et plus.

Or Morges la Coquette cache derrière autant de beauté beaucoup de misère où de nombreuses familles ont de plus en plus de la peine à nouer les deux bouts en fin de mois. Pour cela certains sont obligés à économiser sur la nourriture, même à la rationner. Un bon nombre d'associations interviennent pour dépanner ces familles, mais ce n'est pas suffisant alors qu'il est possible de pouvoir acheter à bas prix dans les épiceries Caritas.

Cette précarité bien cachée a toujours existé dans notre ville. En 2004 un groupe de morgien-ne-s ont créé à Morges une épicerie caritative vers la Place St-Louis. La gestion de cette épicerie a été confiée à Caritas mais le travail sur place était fait par des bénévoles. Cette épicerie, en plus des biens de 1^{ère} nécessité vendait des légumes et fruits frais. Le seul hic, un loyer trop élevé qui plombait les résultats de ce commerce.

En 2015 le journal Lausanne Cités titrait « inquiétant succès pour Caritas Morges » et en 2016 le Journal de Morges informait la population que l'épicerie aurait fermé ses portes le 21 décembre 2016. Il informait aussi que depuis le 5 janvier 2017 une épicerie mobile s'arrêterait à Morges tous les jeudis après-midi de 15h30 à 17h00. Un peu comme le bus Migros qui s'arrêtait dans les villages à mon arrivée en Suisse il y a bien longtemps. Caritas affirmait aussi que si l'épicerie mobile ne devait pas satisfaire la demande morgienne, d'autres solutions seraient trouvées. À fin janvier 2019, l'épicerie mobile s'arrête définitivement. Depuis il n'y a plus d'informations à ce sujet.

Voici donc mes questions :

- 1) Est-ce que la Commune de Morges subventionnait l'épicerie caritative ?
- 2) Si oui, à quelle hauteur ?
- 3) Lors de l'annonce de la fermeture, est-ce que Caritas a eu des entretiens avec la Municipalité de Morges ?
- 4) Si oui, pourquoi ces entretiens n'ont pas abouti au maintien de la structure ?
- 5) Quelles sont les raisons de l'arrêt de l'épicerie mobile ?
- 6) Est-ce que Morges subventionnait aussi cette structure ?
- 7) Pourquoi Caritas n'a pas trouvé les solutions promises en 2017 ?
- 8) Est-ce que la Municipalité de Morges a l'intention de réouvrir une épicerie caritative ou une autre structure en collaboration avec Caritas ou une association morgienne qui œuvre pour les personnes en précarité ?
- 9) Un frigo solidaire en libre-service était ouvert en 2023 par la société Free Go dans les locaux de l'Armée du Salut. Est-il toujours opérationnel ?
- 10) À qui ce frigo s'adresse-t-il ?
- 11) Comment la population est-elle informée de l'existence de ce service ?

Mme Aude JARDIN s'interroge quant à la planification des travaux aux arrêts de bus. Elle vit à l'avenue de Chanel et a constaté avec grande joie que les arrêts de bus avaient été mis aux normes. Est-il possible d'éviter de faire les travaux à venir qui vont s'étendre jusqu'au collège de Chanel, durant les mois les plus compliqués de l'année c'est-à-dire de novembre à février. En effet, durant cette période même les cyclistes les plus aguerris préfèrent prendre le bus, qui, s'ils sont suspendus, les contraint à prendre la voiture. Elle remercie la Municipalité de se pencher sur cette question.

Mme la Présidente Floriane WYSS constate que la parole n'est plus demandée et que l'ordre du jour a été épuisé. Elle remercie les membres du Conseil pour leur travail. Il est 21h47 et la séance est close.

La présidente
Floriane WYSS

La secrétaire
Tatyana LAFFELY JAQUET

Annexe :

- Détail du vote par appel nominal relatif au préavis N° 20/5.24 – Adoption du Plan d'affectation « Morges Gare-Nord » et de la servitude de passage public à pied et pour cycles de la Ville de Morges, lié au Plan d'affectation « Morges Gare-Nord ».

Titre de la séance: Morges 04.12.2024

Date	04.12.2024
Début	20:51:16
Fin	20:51:32
Type de vote	Vote 1 sur 3
Qui peut participer au vote ?	Uniquement les participants possédant un badge
Options de secret	Niveau global : Participants
	Niveau individuel : Participants
Sujet de l'ordre du jour	Point de vote 5.1 Préavis municipal n°20/5.24 « Morges Gare-Nord »
Description	

Résultat

[2] OUI	71/71
[3] ABST	7/7
[4] NON	9/9

Total des votants (participants/ pondération)	87/87
Total des non-votants (participants/ pondération)	2/2
Disposant du droit de vote (participants/ pondération)	89/89

Conclusion du vote

2 OUI

Vote à l'unanimité False

ID	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
234		Wyss Floriane				1
235		Fehlmann Sacha			OUI[2]	1
249		Villaverde Jordi			NON[4]	1
250		Bourgeois Clément			OUI[2]	1
251		Tieche Marc-Alain			OUI[2]	1
260		Christinet Yvan			OUI[2]	1
261		Fay Sylvie			OUI[2]	1
264		Martin Pascal			OUI[2]	1
265		De Titta Alexandre			OUI[2]	1

Titre de la séance: Morges 04.12.2024

266	Busslinger Jean-Hugues	NON[4]	1
268	Dewi Freitag Jasinta	OUI[2]	1
269	Bally Marc	OUI[2]	1
270	Bovet Emilie	OUI[2]	1
272	Millioud Gilles	OUI[2]	1
273	Clavadetscher Alma	OUI[2]	1
277	Zurn Patrick	OUI[2]	1
278	Cignetti Marco	OUI[2]	1
279	Blume Matthias	NON[4]	1
280	Amsler Annabelle	OUI[2]	1
283	Hasani Argjend	OUI[2]	1
284	Widmer Cédric	OUI[2]	1
285	Imhof-Zrioui Sandra	OUI[2]	1
286	Da Rocha Patricia	OUI[2]	1
288	Hodel Catherine		1
289	De Goumoens Raphaël	OUI[2]	1
290	Langone Clémence	OUI[2]	1
292	Gillard Bertrand	OUI[2]	1
294	Wyss Rita	OUI[2]	1
295	Romanens Logan	OUI[2]	1
296	Schoppfer Jonathan	NON[4]	1
297	Vauthey Aliénor	OUI[2]	1
298	Huebner Marlis	NON[4]	1
299	Cornelius Wiliam	OUI[2]	1
300	Kubler-Gonvers	OUI[2]	1
	Dominique		
303	Gemperli Pascal	NON[4]	1
306	Genoud-Maurer Béatrice	OUI[2]	1
308	kaluzny Olivier	OUI[2]	1
309	Velini Maria Grazia	OUI[2]	1
310	Crippa Marc-Emmanuel	OUI[2]	1
311	Duc Maxime	OUI[2]	1
312	Saarnbach William	OUI[2]	1
314	Francescato Michael	OUI[2]	1
315	Ganna Alexandre	NON[4]	1
316	Eggenberger Frédéric	OUI[2]	1
318	Furhoff Michaël	OUI[2]	1

Titre de la séance: Morges 04.12.2024

319	Gaskell Veronica		ABST[3]	1
320	Jardin Aude		OUI[2]	1
321	Duc Vincent		OUI[2]	1
322	Ozbatur Ertan		OUI[2]	1
325	Mauron John		OUI[2]	1
327	Dewarrat Stéphane		OUI[2]	1
328	Walther André		NON[4]	1
329	Mikolajewski Robert		OUI[2]	1
331	Beauverd Laurent		OUI[2]	1
332	Hirzel Matthias		OUI[2]	1
334	Muller Jonathan		OUI[2]	1
335	Palma Hamza		OUI[2]	1
337	Gueydan Philippe		OUI[2]	1
338	Monney Bastien		OUI[2]	1
341	Vaillant Mihaela		OUI[2]	1
342	Robert Camille		OUI[2]	1
344	Kartano Eeva	PLR	OUI[2]	1
347	Walther Etter Ruth		OUI[2]	1
348	Etter Sarah		OUI[2]	1
349	Troger Alain		OUI[2]	1
350	Heredia Nicolas		OUI[2]	1
351	Rochat Martine		OUI[2]	1
352	Lambrigger Marc		ABST[3]	1
354	Tonda Pierre		OUI[2]	1
355	Weissen Joseph		OUI[2]	1
356	Troger Axel		OUI[2]	1
357	Golay Laurent		OUI[2]	1
358	Trudu Sylviane		ABST[3]	1
359	Pon Christine		OUI[2]	1
360	Wang Ruijia		ABST[3]	1
361	Desponds Alexandre		ABST[3]	1
362	Sousa Antonio		OUI[2]	1
363	Thuler Jean-Bernard		OUI[2]	1
364	Ban Romulus		NON[4]	1
366	Bastian Estelle		ABST[3]	1
367	Doebelin Loïc		OUI[2]	1
368	Morisetti Jean-Pierre		OUI[2]	1

Titre de la séance: Morges 04.12.2024

369	Jaton Maurice	ABST[3]	1
370	Frochaux Eva	OUI[2]	1
372	Mayor Christine	OUI[2]	1
373	Elsig Céline	OUI[2]	1
376	Jufer Tissot Nicole	OUI[2]	1
377	Rey Lucien	OUI[2]	1
462	Boillat Sébastien	OUI[2]	1